

RISQUES IMPORTANTS POUR L'OPCVM NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

- Risque de crédit : en cas de dégradation de la qualité des émetteurs privés, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des titres peut baisser.
 - Risque de liquidité: le fonds peut investir sur les marchés de petites et moyennes capitalisations, sur lesquels le volume des titres cotés en bourse est réduit, les mouvements de marchés sont donc plus marqués à la baisse et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du fonds peut donc baisser rapidement et fortement.
- Rappelons que les risques sont détaillés plus précisément dans le prospectus complet du fonds.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	5% Max non acquis à l'OPCVM
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants part I	1,91%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	15% TTC de la performance du FCP à partir d'un indice composite (50% DJ EURO STOXX Large – 50% EONIA), pour autant que la performance annuelle du FCP, nette de tous frais, soit supérieure à cet indice composite. 0,15% sur exercice à fin février 2018

Le pourcentage indiqué pour les frais de sortie est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais de sortie.

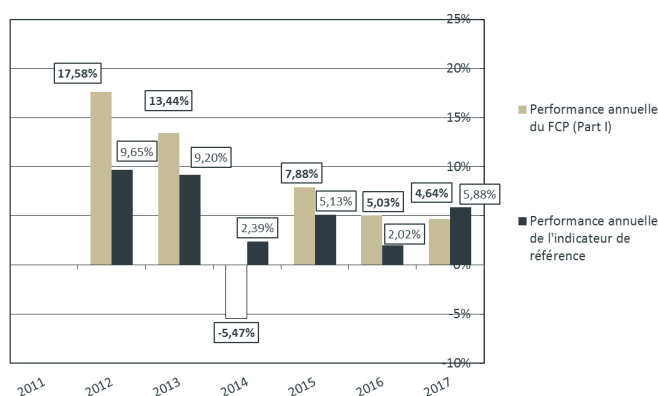
Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos au 28 février 2018. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- Les commissions de surperformance.
- Les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

A compter du 27 février 2014, la commission de performance est calculée en fonction de l'indicateur de référence dividendes réinvestis. Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer au prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site www.karakoram.fr.

Performances Passées



La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis, en revanche celle de l'indice ne tient pas compte des dividendes. A compter du 27 février 2014, la performance de l'indicateur de référence est calculée dividendes réinvestis.

- Le fonds a été créé le 22 février 2011
- La devise dans laquelle les performances passées ont été calculées est l'Euro.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Informations Pratiques

DEPOSITAIRE : CACEIS BANK

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATION SUR L'OPCVM (DICI/prospectus/rapport annuel/document semestriel) : le porteur peut obtenir plus d'information sur l'OPCVM sur simple demande écrite du porteur auprès de :
KARAKORAM – 112 bd Haussmann, 75008 Paris . Tel 01 82 83 47 30 . www.karakoram.fr

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion.

FISCALITE : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

La responsabilité de KARAKORAM ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM. Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. KARAKORAM est agréée par la France sous le numéro GP-11000038 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers. La part de ce fonds n'a pas été enregistrée en vertu de la loi US Securities Act of 1933. Elle ne peut pas être offerte ou vendue, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une «U.S. person», selon les définitions des réglementations américaines "Regulation S" et "FATCA".

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site www.karakoram.fr. Un exemplaire sur papier est mis à disposition gratuitement sur demande. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **31/10/2018**.

Informations Clés pour l'Investisseur - Part A : FR0010994335

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

KARAKORAM ACTIONS FLEXIBLE – Code ISIN part A : FR0010994335

Cet OPCVM est géré par KARAKORAM

Objectifs et politique d'Investissement

Le Fonds a pour objectif d'obtenir, sur un horizon d'investissement minimum de 5 ans, une surperformance de l'indice composite 50% DowJones EURO STOXX Large Net Return EUR – 50% EONIA, par le biais d'une gestion discrétionnaire entre les principales classes d'actifs (actions, monétaire, taux) en fonction de leur évaluation et des anticipations du gérant.

Le FCP investit principalement en direct sur des titres, il est constitué d'actions de sociétés de la Communauté Européenne, de la Suisse, de la Norvège et des Etats-Unis, d'obligations françaises et étrangères ou de valeurs assimilées, de produits monétaires et de fonds diversifiés. En fonction de ses anticipations, l'équipe de gestion aura la possibilité de faire varier de façon opportuniste et discrétionnaire l'exposition du portefeuille aux marchés d'actions de 30% à 100%. Dans le cas d'une anticipation de forte baisse des marchés actions, le gérant se réserve le droit de désinvestir totalement les actions ou de couvrir intégralement le portefeuille actions.

Afin d'atteindre l'objectif de performance, l'équipe de gestion pourra :

- faire varier de façon opportuniste et discrétionnaire l'exposition du portefeuille aux marchés d'actions de 0% à 100%. La borne minimale d'exposition aux marchés actions pourra être atteinte dans le cas d'une anticipation de forte baisse des marchés actions, le gérant se réservant le droit de désinvestir totalement les actions ou de couvrir intégralement le portefeuille actions. En dehors des périodes d'anticipation de forte baisse des marchés actions, les bornes d'exposition du fonds aux marchés actions seront comprises entre 30% et 100%.
- investir jusqu'à 30% du portefeuille en actions de sociétés cotées dont la capitalisation boursière est inférieure à 150 millions d'euros;
- exposer le FCP jusqu'à 100% du portefeuille en instruments monétaires ou obligataires ; le FCP pourra être investi sur des obligations à caractère spéculatif (de type High Yield), et l'exposition aux émetteurs non notés par les agences sera limitée à un maximum de 30%; la sensibilité de la partie obligataire pourra varier entre 0 et +7 ;
- exposer jusqu'à 10% du portefeuille en OPCVM (FCP) relevant de la Directive européenne 2009/65/CE ou en FIA relevant de la directive 2011-61 et respectant l'article R2014 -13 du COMOFI ; exposer jusqu'à 10% du portefeuille en OPCVM relevant de la Directive européenne 2009/65/CE mettant en œuvre des stratégies de gestion alternative
- intervenir sur des instruments dérivés à des fins d'exposition ou de couvertures (options et contrats futures sur indices actions, options sur actions, options et contrats futures sur obligations et devises) dans la limite de 100% son actif.

Certaines valeurs détenues en portefeuille pouvant être cotées dans une devise autre que l'euro. A ce titre, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP est soumis à un risque de change dans une limite de 50% de son actif au maximum pour les résidents français. Le gérant pourra couvrir totalement ou partiellement ce risque en fonction de ses anticipations sur les devises.

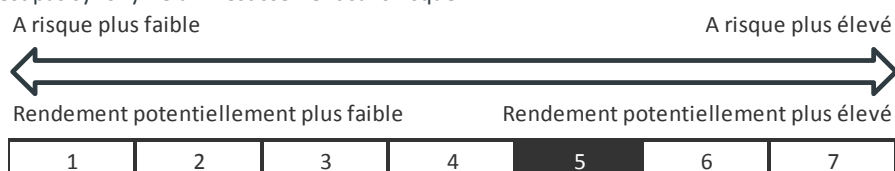
La devise de libellé des parts est l'euro. Le FCP capitalise ses revenus. La durée de placement recommandée est supérieure à 5 ans. Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque veille de Valeur Liquidative (J-1) à 11 heures auprès de CACEIS Bank Banque et prestataire de services d'investissement agréé par le CECEI le 1er avril 2005. Siège Social : 1-3, place Valhubert – 75013 Paris et sont exécutées sur la prochaine valeur liquidative. Le règlement est effectué à J + 2.

La valeur liquidative est quotidienne et calculée en (J+1) sur les cours de clôture de la veille (J), à l'exception des jours fériés Français et des jours de fermeture de Bourse de Paris pour lesquels la valeur liquidative est calculée le jour ouvré suivant.

Les souscriptions ou rachats s'effectuent en nombre de parts uniquement.

Profil de risque et Rendement

Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.



POURQUOI L'OPCVM EST CLASSE DANS LA CATEGORIE [5] :

Le FCP présente un profil plutôt dynamique dû à son exposition potentiellement importante aux marchés actions (100%), pouvant néanmoins être tempérée de manière discrétionnaire et dans des proportions plus ou moins importantes par l'investissement d'une partie du portefeuille en supports monétaires et obligataires ou dans des futures visant à réduire l'exposition aux marchés actions.

RISQUES IMPORTANTS POUR L'OPCVM NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

- Risque de crédit : en cas de dégradation de la qualité des émetteurs privés, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des titres peut baisser.
 - Risque de liquidité: le fonds peut investir sur les marchés de petites et moyennes capitalisations, sur lesquels le volume des titres cotés en bourse est réduit, les mouvements de marchés sont donc plus marqués à la baisse et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du fonds peut donc baisser rapidement et fortement.
- Rappelons que les risques sont détaillés plus précisément dans le prospectus complet du fonds.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	5% Max non acquis à l'OPCVM
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants part A	2,40%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	15% TTC de la performance du FCP à partir d'un indice composite (50% DJ EURO STOXX Large – 50% EONIA), pour autant que la performance annuelle du FCP, nette de tous frais, soit supérieure à cet indice composite. 0,06% sur exercice à fin février 2018

Le pourcentage indiqué pour les frais de sortie est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais de sortie.

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos au 28 février 2018. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre.

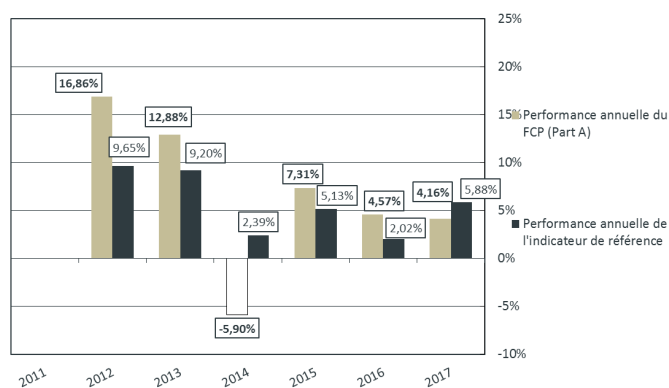
Les frais courants ne comprennent pas :

- Les commissions de surperformance.
- Les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

A compter du 27 février 2014, la commission de performance est calculée en fonction de l'indicateur de référence dividendes réinvestis.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer au prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site www.karakoram.fr.

Performances Passées



La performance de L'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis, en revanche celle de l'indice ne tient pas compte des dividendes. A compter du 27 février 2014, la performance de l'indicateur de référence est calculée dividendes réinvestis.

- Le fonds a été créé le 22 février 2011
- La devise dans laquelle les performances passées ont été calculées est l'Euro.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Informations Pratiques

DEPOSITAIRE : CACEIS BANK

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATION SUR L'OPCVM (DICI/prospectus/rapport annuel/document semestriel) : le porteur peut obtenir plus d'information sur l'OPCVM sur simple demande écrite du porteur auprès de :

KARAKORAM – 112 bd Haussmann, 75008 Paris . Tel 01 82 83 47 30 . www.karakoram.fr

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion.

FISCALITE : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

La responsabilité de KARAKORAM ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM. Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. KARAKORAM est agréée par la France sous le numéro GP-11000038 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers. La part de ce fonds n'a pas été enregistrée en vertu de la loi US Securities Act of 1933. Elle ne peut pas être offerte ou vendue, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une «U.S. person», selon les définitions des réglementations américaines "Regulation S" et "FATCA".

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site www.karakoram.fr. Un exemplaire sur papier est mis à disposition gratuitement sur demande. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **31/10/2018**.